

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Dénomination d'une rue dans la zone d'activité de Gabrielat à Pamiers – Rue Paul MAES		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 1 Procurations : 6	Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 2	2-2

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE – Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI – Véronique PORTET - Michel RAULET – Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN.

Procurations : Michèle DUPUY à Henri UNINSKI - Martine-GUILLAUME à Fabrice BOCAHUT - André TRIGANO à Anne LEBEAU – Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL à Daniel MEMAIN.

Absente excusée : Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire signale l'intérêt de dénommer une voie publique de la commune et rappelle les conditions d'exercice du choix du conseil municipal.

Madame le Maire expose l'importance pour les entreprises de disposer d'une adresse clairement identifiée, ce qui rend nécessaire la dénomination des rues dans la zone d'activité de Gabrielat à Pamiers.

Le choix du nom de Paul MAES (décédé en 2008), pour une rue paraît pertinent, compte-tenu de son rôle de fondateur de la société MAESTRIA,

Considérant les voies nouvelles créées à l'occasion du développement de la zone d'activité de Gabrielat, au nord de la commune (PA 009 225 22K0004),

Considérant qu'il a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.22-12-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Vu l'avis de la commission Culture du 6 décembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la dénomination de la rue située dans la zone d'activité de Gabrielat à Pamiers, « rue Paul Maes », conformément au plan annexé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la dénomination de la rue située dans la zone d'activité de Gabrielat à Pamiers, « rue Paul Maes ».

Article 2 : Autorise le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt décembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Pauline Quintanilha.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **- 3 JAN. 2024**
ou après notification le